

CONSTRUIRE UNE EXPLICATION DE TEXTE À PARTIR D'UN FAIT DE GRAMMAIRE LES DISCOURS RAPPORTÉS

Exemple pour une classe de première

Texte : CAMUS, *L'Étranger*, II, 4 « Le réquisitoire du procureur »

Références au programme

Il s'agit de mener une leçon de grammaire sur les discours rapportés, ce qui impliquera aussi de travailler sur l'interrogative indirecte. Les programmes soulignent ce lien : « éclairer la distinction entre l'interrogation directe et indirecte...Des prolongements vers les discours rapportés sont possibles. »

L'objectif est d'introduire des notions grammaticales qui seront ensuite l'occasion d'une leçon spécifique de façon à générer une « motivation qui se nourrit du plaisir de comprendre et progresser ».

La démarche proposée invite à placer l'étude de la grammaire « au service de la compréhension d'un texte ».

Mots-clés

Discours direct, discours indirect, discours indirect libre, énonciation, récit, narrateur, locuteur

Connaissances

- Les marqueurs des différents discours rapportés : les temps verbaux, la ponctuation (expressive notamment), les verbes de parole
- les marqueurs de l'énonciation : usage des pronoms, déictiques, concordance des temps, propositions indépendantes, subordonnées

Compétences

- Identifier les différents moyens de rapporter les paroles
- Analyser les effets produits par chaque discours rapporté
- Maîtriser les opérations linguistiques de transposition d'un discours à l'autre

Extrait : CAMUS, L'Étranger, II, 4
«Le réquisitoire du procureur»

Étude des paroles rapportées dans le texte

Contextualisation

La séance commence par une rapide contextualisation de l'extrait, facilitée par le fait que cette explication s'inscrit dans l'étude de l'œuvre intégrale. Le professeur propose ensuite une lecture expressive du texte et vérifie que les élèves sont capables de distinguer le narrateur du locuteur.

Mise en activité de la classe

Demander aux élèves de souligner d'une couleur les paroles qui sont directement prononcées par le procureur, et d'une autre couleur celles qui nous sont transmises indirectement.

On peut immédiatement poser les notions de « discours direct/indirect ». Il est alors possible que certains, par automatisme, mentionnent le discours indirect libre (même s'il leur est souvent difficile d'en donner une définition précise).

Le professeur propose ensuite une mise en commun en projetant par exemple le texte. Il se peut que la partie de discours indirect libre ait été soulignée en considérant que nous avons les propos tels que le procureur les a prononcés. On pourra ainsi éclaircir cette notion et lancer la leçon. Il se peut également que les élèves repèrent, dans le passage au discours indirect, l'étrange emploi de « messieurs les jurés » à la fin de la première phrase : l'apostrophe est ici une sorte d'irrégularité, dans la mesure où elle constitue une incursion du discours direct dans le discours indirect.

Et j'ai essayé d'écouter encore parce que le procureur s'est mis à parler de mon âme. **Il disait qu'il s'était penché sur elle et qu'il n'avait rien trouvé, messieurs les jurés. Il disait qu'à la vérité, je n'en avais point, d'âme, et que rien d'humain, et pas un des principes moraux qui gardent le cœur des hommes ne m'était accessible.** « Sans doute, ajoutait-il, nous ne saurions le lui reprocher. Ce qu'il ne saurait acquérir, nous ne pouvons nous plaindre qu'il en manque. Mais quand il s'agit de cette cour, la vertu toute négative de la tolérance doit se muer en celle, moins facile, mais plus élevée, de la justice. Surtout lorsque le vide du cœur devient un gouffre où la société peut succomber. »

C'est alors qu'il a parlé de mon attitude envers maman. Il a répété ce qu'il avait dit pendant les débats. Mais il a été beaucoup plus long que lorsqu'il parlait de mon crime, si long même que, finalement, je n'ai plus senti la chaleur de cette matinée. Jusqu'au moment, du moins, où l'avocat général s'est arrêté et, après un moment de silence, a repris d'une voix très basse et très pénétrée : « Cette cour, messieurs, va juger demain le plus abominable des forfaits : le meurtre du père. » Selon lui, l'imagination reculait devant cet atroce attentat. **Il osait espérer que la justice des hommes punirait sans faiblesse. Mais, il ne craignait pas de le dire, l'horreur que lui inspirait ce crime le cédait presque à celle qu'il ressentait devant mon insensibilité. Toujours selon lui, un homme qui tuait moralement sa mère se retranchait de la société des hommes au même titre que celui qui portait une main meurtrière sur l'auteur de ses jours. Dans tous les cas, le premier préparait les actes du second, il les annonçait en quelque sorte et il les légitimait.** « J'en suis persuadé, messieurs, a-t-il ajouté en élevant la voix, vous ne trouverez pas ma pensée trop audacieuse, si je dis que l'homme qui est assis sur ce banc est coupable aussi du meurtre que cette cour devra juger demain. Il doit être puni en conséquence. »

Leçon de grammaire

Il s'agit de déterminer à partir de ce corpus les caractéristiques de chaque discours. La présentation tabulaire a le mérite d'être très synthétique, mais on peut préférer avec les élèves une autre forme comme la carte heuristique.

	Discours direct	Discours indirect	Discours indirect libre
Comment est-il introduit dans le récit ?	Guillemets Verbe de parole dont la place peut varier Tirets	Verbes de parole Subordonnée (que/si)	« Selon lui »
Comment est-il inséré dans la situation d'énonciation ?	Discours ancré Présent/déictiques/ interpellations de l'interlocuteur <i>Ponctuation expressive</i> <i>Marques de l'oralisation</i> ¹	Discours coupé Passé/référence absolue Transposition du contenu	Récit Passé/référence absolue Mais propos prononcés intacts Ponctuation expressive Marques de l'oralisation

Une fois ce tableau réalisé avec la classe, le professeur demande aux élèves de formuler une définition précise de chaque discours rapporté. On compare les propositions, on les complète, on les modifie pour obtenir des formulations satisfaisantes. Ce travail est important, car il est un moment d'évaluation pour le professeur et d'assimilation pour les élèves.

Construction du sens

La classe, divisée en groupes pour prendre en compte l'hétérogénéité, travaille sur un type de discours rapporté dans le texte, et tente d'expliquer quels effets produit le choix de ce discours pour *qualifier* le réquisitoire du procureur. Les trois études sont ensuite mises en commun et font ainsi émerger les enjeux essentiels du texte.

Voici les éléments qui ont été mis en relief par les groupes d'une classe de première de la voie générale :

Discours direct

- Dans les passages au discours direct, le lecteur est davantage pris à parti et saisi par le **caractère cruel** du réquisitoire qui se révèle violent et agressif. En effet, le Procureur **accuse Meursault de tous les maux**, même ceux qui n'ont rien à voir avec son crime, en raison de son indifférence. Le choix de ce discours confirme cette indifférence, car le narrateur reproduit les propos sans donner son point de vue. Le personnage est donc **passif**, étranger à son propre procès. On retrouve la question de l'homme absurde.
- Le procureur **accuse Meursault d'insensibilité** plutôt que de meurtre, avec de nombreux effets d'exagération. Meursault est donc davantage condamné pour son indifférence que pour son crime.
- Le discours direct fait apparaître le travail sur le discours du procureur **qui tente d'influencer les jurés**.
- Il fait apparaître l'honnêteté de Meursault qui nous livre les propos tels qu'ils ont été prononcés sans chercher à préserver son image : Meursault est toujours sincère, il ne joue pas le jeu social (et c'est ce qu'on lui reproche).

1. Les marqueurs en italiques n'apparaissent pas dans le corpus et seront introduits ultérieurement lors d'exercices de prolongements

Discours indirect

- Le discours indirect affirme la présence de Meursault en tant que narrateur et insiste **sur l'exagération du discours du procureur**.
- Grâce au discours indirect, les propos du procureur sont mis à distance, ce qui permet de dénoncer **leur caractère excessif**.
- Le discours indirect met encore à distance de la scène le lecteur et Meursault lui-même, comme s'il ne s'y intéressait pas → absurde.
- Le discours indirect se contente de reformuler les propos du procureur avec froideur alors que c'est de Meursault qu'on parle : décalage sensible entre **l'attitude véhémence du procureur et l'indifférence de Meursault**.

Discours indirect libre

- Le discours indirect libre suggère que le narrateur reste indifférent au propos du procureur puisqu'il les retranscrit en conservant jusqu'aux effets de style du procureur.
- Mais en même temps, cette distance (« selon lui », « toujours selon lui ») peut prendre une valeur un peu ironique : il s'agit de souligner **les égarements de la justice**. En effet, dans ce discours indirect libre, on entend le procureur faire l'amalgame entre deux procès qui n'ont pour point commun que de se succéder ! Il semble déjà plaider pour le parricide qui va suivre. Il en arrive ainsi à accuser Meursault de tous les crimes. Le lecteur averti ne peut passer à côté de ces incohérences.

Approfondissement de l'étude du texte

À partir de cette mise en commun, les élèves sont invités à enrichir les idées centrales (en caractère gras ci-dessus) avec d'autres éléments du texte.

Prolongements

Cette étude permet d'aborder l'étude des discours rapportés dont le tableau sera enrichi ensuite à l'occasion du travail sur des corpus permettant de compléter les marqueurs, de manière à favoriser des allers et retours réguliers sur la notion, sans chercher une exhaustivité artificielle et immédiate.

Mais elle constitue également un premier jalon pour le travail sur des points de grammaire qui seront développés ultérieurement : les interrogatives indirectes, la concordance des temps, les propositions subordonnées et les indépendantes, dont l'étude sera alors plus simple pour les élèves, qui se seront déjà interrogés sur ces points.

On peut enfin envisager à l'issue de cette explication un travail d'écriture destiné à favoriser l'assimilation par les élèves, en les invitant à rédiger le discours prononcé par le procureur au procès.